

UN ESPACE PERSONNEL

La Communauté de Communes
Aubrac Carladez Viadène
met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet
de dématérialiser toutes vos démarches "taxe de séjour".

- Calcul simple de votre taxe de séjour
- Tableau de bord des actions à faire
- Transmission de vos déclarations
- Historique de vos précédentes déclarations
- Reversements en ligne
- Gestion de vos informations personnelles et/ou de vos logements
- Documents utiles en téléchargement
- Statistiques personnelles

QU'EST-CE-QUE LA TAXE DE SÉJOUR ?

C'est une ressource perçue par les collectivités locales qui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels.

Elle est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Elle concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.

crédits photos : © K.GUEZ / CCACV
Benoît Colomb - lozere-sauvage.com
JD Auguy
réalisation 3D Ouest - octobre 2025
INPS - Ne pas jeter sur la voie publique

VOTRE RÉFÉRENT

Taxe de séjour en Aubrac Carladez Viadène
05 65 66 19 87 - taxedesejour@ccacv.fr



Connectez vous sur :
<https://taxe.3douest.com/ccacv.php>



MODE D'EMPLOI : OUTIL EN LIGNE DE GESTION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Un outil pensé
pour simplifier vos démarches



Je me connecte

Depuis votre navigateur web,
inscrivez le lien suivant...

<https://taxe.3douest.com/ccacv.php>



...ou flashez ce QR Code avec
votre téléphone !

Je n'ai pas encore de compte

Cliquez sur...

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE



Attendez de recevoir la validation de votre référent taxe
de séjour pour effectuer votre première connexion.

Ma première connexion

Cliquez sur...

SE CONNECTER



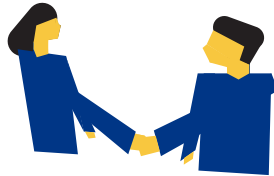
+

PREMIÈRE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Vous recevrez un lien par mail afin de créer votre mot
de passe.

Je loue en direct

Vous percevez et déclarez la taxe de séjour :
le montant à reverser se calcule automatiquement.



Saisie manuelle
du registre

Je loue par un tiers

La taxe de séjour est collectée pour vous.
Vous indiquez les périodes commercialisées par un
tiers. Une déclaration à 0 € s'enregistre.



Location
via tiers
collecteurs



Je n'ai pas loué

Pour une longue période sans location, vous
pouvez réaliser une déclaration à 0 €.



Je n'ai pas
loué

Trois périodes de déclaration

Je collecte

01 janvier au 30 avril

01 mai au 31 août

01 septembre au 31 décembre

Je déclare

jusqu'au 31 mai

jusqu'au 30 septembre

jusqu'au 31 janvier année N+1

Païement

Les modalités de paiement
sont disponibles sur votre
espace hébergeur.

Besoin d'aide, une question ?

Votre référent Taxe de Séjour

05 65 66 19 87

taxedesejour@ccacv.fr